

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Convocation du 2 décembre 2021

Affichage du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	7
	Votants	7

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, LE NEILLON Nadège, VILLAIN Stéphane, VITSE Vincent, RIBES Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes CROCHON Elise, LOIZELET Valérie, FERREIRA Anne et M. DUCASTEL Vincent.

Monsieur VITSE Vincent a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 (délibération 2021-028)

SYNDICAT SCOLAIRE : ETUDE RPC

Madame le Maire rend compte de la dernière réunion syndicale du 1^{er} décembre 2021 dans laquelle les élus se projettent sur la construction d'un Regroupement Pédagogique Concentré, sur la modification du calcul des participations financières de chaque commune et de ce fait l'adaptation des statuts.

La méthode de calcul des participations financières des quatre communes se ferait sur la répartition suivante : 30 % de la population, 30 % sur la totalité des dotations de l'Etat et 40 % sur le potentiel fiscal ; chiffres pris au Compte Administratif N-1, et non plus uniquement sur les effectifs des élèves au 1^{er} janvier de l'année.

Concernant les statuts, toutes les dépenses relatives aux écoles (entretiens chaudières, eaux, ...) seraient directement payées par le syndicat scolaire.

Le président du RPI propose de faire l'étude de faisabilité des travaux dans un premier temps.

Par ailleurs, lors du conseil d'école du 6 décembre, les effectifs ont été présentés. A ce jour, il y a 73 enfants scolarisés et les prévisions pour la rentrée de septembre 2022 sont de 92 enfants dont 11 en Toute Petite Section.

Ce jour, nous avons rencontré Monsieur PELLERIN Jean-Claude, Maire de la commune de Fitz-James, qui lui aussi constate une baisse des effectifs. Il nous a appris qu'il avait un projet de construction pour regrouper ses écoles.

Réflexion qui s'est imposée d'elle-même : serait-il envisageable que les cinq communes se regroupent pour une construction unique ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la méthode de calcul des participations financières des quatre communes, soit : 30 % de la population, 30 % sur la totalité des dotations de l'Etat et 40 % sur le potentiel

fiscal ; par rapport au Compte Administratif N-1 ; et demande son application dès le budget 2022 ;

- **DEMANDE** qu'une étude de rapprochement avec Fitz-James soit discutée ;
- **DEMANDE** qu'une étude démographique soit faite au sein du regroupement afin d'estimer l'évolution des effectifs.

POINT 2 (délibération 2021-029)

EOLIENNES : PROJET PARC ÉOLIEN DE NOROY

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet d'implantation du parc éolien à Noroy. Ce projet compterait 5 éoliennes dont la plus haute culminerait à 170 m soit 30 m de plus que celles de Bailleul-le-Soc, visibles à des kilomètres à la ronde.

Monsieur TRAEN Xavier étant concerné par le projet ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet **un avis défavorable** pour ce projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Noroy.

En effet, nous signalons des inconvénients majeurs, listés ci-dessous, **pour le DÉVELOPPEMENT du territoire, la BIODIVERSITÉ, les TERRES et ÉLEVAGES AGRICOLES, le RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, la SANTÉ.**

- La mise en place des socles et fondation suppose des milliers **de tonnes de béton**, que personne ne viendra enlever et qui resteront à jamais dans nos sous-sols.
- Qui gèrera la fin de vie des éoliennes ? Qui va payer pour leur **démantèlement** ? Nous nous inquiétons des sommes importantes qui pourraient être demandées aux particuliers ou aux collectivités ? Cette filière semble reposer sur des enjeux économiques lucratifs. Les pays sous-développés nous serviront ils encore de poubelle comme nous le montrent les reportages ?
- La **lutte contre le réchauffement climatique**, qui est l'urgence absolue, passe par la baisse des émissions de CO2. Soutenir les éoliennes est contreproductif à cet égard car l'éolien ne fonctionne qu'en intermittence (23 % du temps), il est indispensable d'y adjoindre une autre source d'énergie. Si on ne veut pas de centrales gaz ou charbon, (trop de CO2), c'est donc le nucléaire, décarboné, qui va assurer les 100 % de production d'électricité.
- Donc ces éoliennes dont la production énergétique, trop aléatoire et non stockable, ne dispense pas de produire de l'électricité autrement mais constitue juste un « supplément » qui **coûte très cher** aux contribuables et aux consommateurs d'énergies mais rapporte beaucoup à certains entrepreneurs organisés en puissants lobbys, sont en fait un alibi écologique mais en aucun cas ne contribue aux économies d'énergie ni à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Nous vous rappelons que nous sommes en zone rurale et que **nos terres**, nos champs, sont un atout qu'il faut **protéger, défendre, soutenir**, et non pas polluer en surface, en sous-sol ou visuellement.

POINT 3

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat scolaire : Recrutement fait pour le remplacement de Rose-Marie qui prend sa retraite au 1^{er} février, c'est la candidature de Mélody qui a été retenue. Mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents (dispositif obligatoire et applicable depuis le 1^{er} janvier 2017).
- Terrain en face de la Mairie : Le projet d'aménagement est à l'étude du bureau d'assainissement.
- SPANC : Le service est venu nous présenter l'état de l'avancement des mises aux normes des assainissements non collectifs sur la commune. Des relances vont être faites au niveau des particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 00 minute.

Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 8 décembre 2021.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Syndicat scolaire : Etude RPC (délibération N° 2021-028)
- N° 2 : Eoliennes : projet parc éolien de Noroy (délibération N° 2021-029)
- N° 3 : Informations et questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
LE NEILLON	Nadège	X			
VILLAIN	Stéphane	X			
VITSE	Vincent	X			
RIBES	Nicolas	X			
CROCHON	Elise		X		
LOIZELET	Valérie		X		
FERREIRA	Anne		X		
DUCASTEL	Vincent		X		